

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00037
Numéro SIREN : 444 674 816
Nom ou dénomination : SAS ORIAL

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2019 sous le numéro de dépôt B2019/009658

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/009658**
n°de gestion : **2003B00037**
n°SIREN : **444 674 816 RCS Lyon**

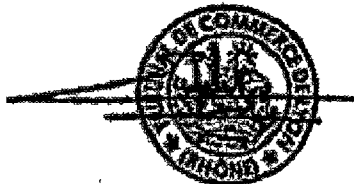
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 25/03/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SAS ORIAL - Société par actions simplifiée
12 et 15 quai du Commerce 69009 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/08/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5229951

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ORIAL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 12-15 quai du Commerce 69336 LYON CEDEX 09 Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 4 4 6 7 4 8 1 6 0 0 0 1 2 Néant

Exercice N clos le 31/08/2018

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	91 998	5 795	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	5 743 778	5 743 778	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 383 102	815 228	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	768	768	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	101 721	101 721	
TOTAL (II)		BJ	BK	8 142 392	1 475 100	6 667 292	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	5 333 543	924 899	4 408 643
		Autres créances (3)	BZ	CA	462 537		462 537
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	359 230		359 230
		Disponibilités	CF	CG	1 516 363		1 516 363
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	167 550		167 550
TOTAL (III)		CJ	CK	7 839 226	924 899	6 914 326	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	2 400 000	15 981 618	13 581 618	
Renvois (1) Dont droit au bail	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	1 177 629		
Clause de réserve de propriété *	Immobilsations	Stocks	Créances				

Legua Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS ORIAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 3 762 911.....)	DA	3 762 911
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .	DB	2 246 100
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	355 862
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 278 177
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	740 974
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	8 384 025
	propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	168 508
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	168 508
DETTES (V)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	451 021
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 209
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	304 470
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 925 576
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	72 410
Dépense	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 270 397
	TOTAL (IV)	EC	5 029 084
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	13 581 618
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 724 692
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ORIAL		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	12 942 770	FH	45 952	FI	-12 988 723	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	12 942 770	FK	45 952	FL	12 988 723	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	296 913	
	Autres produits (1) (11)					FQ	4 859	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	13 290 496
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 413 849	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	395 147	
	Salaires et traitements*					FY	6 107 092	
	Charges sociales (10)					FZ	2 813 252	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	198 054
							GB	
		Sur actif circulant dotations aux provisions*					GC	184 553
	Pour risques et charges dotations aux provisions					GD	45 763	
	Autres charges (12)					GE	95 335	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	12 253 047	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 037 448	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 433	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	1 433	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 394	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	7 394	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 960)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 031 488	

Désignation de l'entreprise SAS ORIAL

Néant *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	9 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	9 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 998
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 998
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	7 001
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	51 187
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	246 328
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	13 300 930
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	12 559 956
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	740 974
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	7 649
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	137 784
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	
	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe).	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	1 998	
	Produits des cessions d'éléments d'actif		9 000
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ORIAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2018, dont le total est de 13 581 619 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 740 974 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/11/2018 par les dirigeants de l'entreprise

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

1 an

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 2 à 10 ans

* Matériel informatique : 1 à 5 ans

* Mobilier : 2 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine

L'entreprise a apprécié à la date de clôture en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur



Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Césure d'activité

A la clôture de l'exercice, une analyse des missions par client est réalisée. Ainsi sont constatés le montant :

- des factures à établir pour le temps consacré, non encore facturé, modulé éventuellement des malis ou bonis attendus
- des produits constatés d'avance, lorsque le montant facturé est supérieur au temps déjà consacré et/ou que la mission nécessite des travaux complémentaires.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement retraite

La convention retraite collective de la société prévoit des indemnités de fin de carrière.

La société n'a pas signé un accord particulier.

La société n'a pas constaté ses engagements sous forme de provision.

La société a souscrit une assurance "Indemnités de fin de carrières". Aucun versement n'a été fait sur l'exercice.

Le montant cumulé des versements effectués s'élève à : 94 141 €

Le montant de l'indemnité de fin de carrière, calculé selon les critères suivants s'élève à 263 496 €.

-Méthode d'évaluation : prospective

-Age de retraite : 67 ans

-Accroissement des salaires : 0.50%

-Taux d'inflation : Néant

-Table de mortalité utilisée pour les femmes : TF 00-02

-Table de mortalité utilisée pour les hommes : TH 00-02

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 198 021 euro a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation.

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	5 743 779			5 743 779
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	85 993	12 200	400	97 793
Immobilisations incorporelles	5 829 772	12 200	400	5 841 572
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	1 293 525	16 598	38 079	1 272 045
- Matériel de transport	65 210	55 332	28 500	92 041
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	869 211	74 694	109 659	834 245
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 227 946	146 624	176 238	2 198 331
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	769			769
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	101 667	65		101 721
Immobilisations financières	102 425	65		102 490
ACTIF IMMOBILISE	8 160 143	158 888	176 638	8 142 393



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	12 200	146 624	65	158 888
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	12 200	146 624	65	158 888
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	400	176 238		176 638
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	400	176 238		176 638

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
Eléments reçus en apport			5 743 779	5 743 779
Total			5 743 779	5 743 779

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG nous avons estimé que le fonds commercial ou les fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et, à ce titre, ne sont pas amortis



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	85 993	6 405	400	91 998
Immobilisations incorporelles	85 993	6 405	400	91 998
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	675 461	85 354	38 079	722 736
- Matériel de transport	28 843	15 928	26 501	18 270
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	661 388	90 367	109 659	642 096
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 365 693	191 649	174 240	1 383 102
ACTIF IMMOBILISE	1 451 686	198 054	174 640	1 475 100

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 065 353 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	101 721		101 721
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	5 333 543	4 155 914	1 177 630
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	167 550	167 550	
Total	6 065 353	4 786 002	1 279 351

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	353 062
Etat - produits à recevoir	128 771
Total	481 833



Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit .

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	899 475	184 554	159 129	924 900
Total	899 475	184 554	159 129	924 900
Repartition des dotations et reprises :				
Exploitation		184 554	159 129	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 762 911,00 euro décomposé en 3 762 911 titres d'une valeur nominale de 1,00 euro

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	3 762 911	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 762 911	1,00



Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	122 745	45 763			168 508
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	122 745	45 763			168 508
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		45 763			
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 029 084 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (**)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	451 021	146 630	304 391	
Emprunts et dettes financières divers (*)	5 209	5 209		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	304 471	304 471		
Dettes fiscales et sociales	2 925 576	2 925 576		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	72 410	72 410		
Produits constatés d'avance	1 270 397	1 270 397		
Total	5 029 084	4 724 693	304 391	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice : 49 481

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice : 167 455

(**) Dont envers Groupe et associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	181 099
Dettes provis. pr congés à payer	354 467
Provision Congés RTT	35 146
Primes à payer	350 600
Dettes provis. pr partic. salariés	51 187
Personnel - autres charges à payer	20 000
Charges sociales s/congés à payer	182 977
Charges sociales - charges à payer	10 237
Charges sociales sur primes prov.	180 418
Etat - autres charges à payer	170 382
Clients - RRR à accorder	23 705
Total	1 560 219



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	167 560		
Total	167 550		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	1 270 397		
Total	1 270 397		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/08/2018
Activités comptables	12 988 723
TOTAL	12 988 723

Répartition par marché géographique

	31/08/2018
France	12 942 771
Etranger	45 953
TOTAL	12 988 723

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes 9 245 euro

Honoraire des autres services 0 euro

Résultat et impôts sur les bénéfices

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	1 031 488	260 307	771 181
+ Résultat exceptionnel	7 001	2 334	4 667
- Participations des salariés	51 187	16 314	34 873
Résultat comptable	987 302	246 328	740 974

(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)

(**) Majoré du montant du CICE

(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/09/2009, la société SAS ORIAL est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ORIAL DEVELOPPEMENT, 12-15 Quai du Commerce 69009 LYON



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 136 personnes dont 3 apprentis et 3 handicapés

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		42
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	94	
Ouvriers		
Total	136	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

L'engagement sur les indemnités de fin de carrière est de 263 496 € diminué des versements effectués 94 141 €



Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Construction	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				31 507	31 507
Cumul exercices antérieurs					
Dotations de l'exercice					
Amortissements					
Cumul exercices antérieurs				31 566	31 566
Exercice				7 649	7 649
Redevances payées				39 215	39 215
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer					
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle					
Montant pris en charge dans l'exercice				7 649	7 649

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement

SAS ORIAL
Société par Actions Simplifiée au capital de 3.762.911 euros
Siège Social : LYON (9^{ème}) – 12-15 Quai du Commerce
444.674.816 RCS LYON

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 27 FEVRIER 2019**

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 AOUT 2018

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à la somme de 740.974,05 euros de la façon suivante :

- 5 % à la réserve légale, soit.....20.428,40 euros
- A titre de dividendes, la somme de..... 650 000,00 euros
- le solde, au compte « autres réserves », soit.....70.545,65 euros

Le dividende représente ainsi un montant brut de 0,17 euros par action (montant arrondi), et sera mis en paiement au siège social, dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

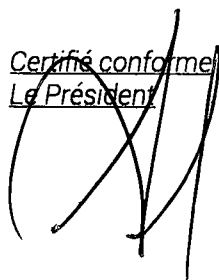
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2018, éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 2,21 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2018, non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 649.997,79 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices et l'abattement correspondant, ont été les suivants :

EXERCICE	DISTRIBUTION		ABATTEMENT	
	GLOBALE	UNITAIRE	ELIGIBLE	NON-ELIGIBLE
31/08/2015	680.000,00 €	0,18 €	2,34 €	679.997,66 €
31/08/2016	650.000,00 €	0,17 €	2,21 €	649.997,79 €
31/08/2017	650.000,00 €	0,17 €	2,21 €	649.997,79 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président





Cabinet ESCOFFIER

SAS ORIAL

S.A.S. au Capital de 3 762 911 Euros

Le Thélémos
12 - 15, Quai du Commerce

69009 LYON

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE
CLOS LE 31 AOUT 2018

Aux associés de la société ORIAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ORIAL relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

www.abscisse-consult.fr





Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 12 février 2019

Le Commissaire aux Comptes Inscrit
Pour le Cabinet ESCOFFIER


Serge BOITOLI